

Droit des relations individuelles du travail

Objectifs pédagogiques de la formation

- Comprendre, acquérir et savoir mettre en œuvre des notions, principes et procédures afférents aux items visés par cette formation.
- Acquérir des réflexes professionnels au regard de ces acquisitions.

Bénéficiaires

Toute personne désireuse de comprendre et d'acquérir des connaissances et compétences dans cette matière : managers, salariés d'un service de Ressources humaines et d'un service de paie....

Pré-requis éventuels nécessaires

De préférence, disposer de connaissances de base en droit

Programme / contenu pédagogique

○ SESSION 1 - LA PRESENTATION DE LA MATIERE ET DE SON ENVIRONNEMENT

- Les matières de droit en Droit social : la distinction entre le droit privé et le droit public, le droit des relations individuelle du travail, le droit des relations collectives du travail et le droit de la Sécurité sociale.
- Les sources nationales du droit du travail : • les sources du droit d'origine étatique : la loi, l'ordonnance, le décret, la circulaire et la jurisprudence • les sources du droit d'origine professionnelle : les convention et accords collectifs du travail ainsi que leurs avenants, les usages professionnels et d'entreprise, les engagements unilatéraux, les règlement intérieur et le contrat de travail • les notions de règles de droit obligatoires et facultatives • la recherche de règles de droit sur legifrance : distinguer les règles de droit et le code du travail.

○ SESSION 2 - LE CONTRAT DE TRAVAIL

- Les notions de contrat de travail, d'avenants au contrat de travail et de clauses contractuelles.
- La période d'essai : ses conditions de validité, sa durée, son exécution et sa rupture.
- Le contrat de travail à durée déterminée : typologie de ces contrats, conditions de forme et de validité, l'exécution et la fin du contrat de travail à durée déterminée.

- Le contrat de travail à temps partiel : conditions de forme et de validité ainsi que son exécution.

- **SESSION 3 - LE TEMPS DE TRAVAIL, LES TEMPS DE PAUSE ET DE REPOS ET LES CONGES PAYES**

- La durée légale du travail, les durées maximales du travail.
- Le temps légal de pause.
- Les temps légaux de repos quotidien et hebdomadaire.
- Le régime légal des congés payés : calcul des droits à congés, règles de fixation des congés, règles de fractionnement, modification des dates de congés...

- **SESSION 4 - UN APERÇU DES PROCEDURES DISCIPLINAIRES**

- La notion de faute disciplinaire, la typologie jurisprudentielle des fautes disciplinaires.
- La procédure disciplinaire simplifiée.
- La procédure disciplinaire normale.
- La typologie des sanctions disciplinaires.

Compétences attendues à l'issue de la formation

Savoir être autonome dans la mise en œuvre des notions, principes et procédures afférents au droit des relations individuelles du travail.

Intervenant

Véronique TISON - Intervenante en Droit et juriste.

Accompagnement et outils pédagogiques

Formation 100% à distance. Pour chaque séance, l'intervenant vérifie tout d'abord que les participants sont bien connectés et n'ont pas de soucis matériel.

Les cours comportent à la fois des temps d'échange en visio avec la classe virtuelle, ainsi que via le forum. Un temps d'échange sera prévu en fin de chaque session de formation pour répondre aux questions spécifiques des participants :

- présentation et explication orales des notions, des principes et des procédures ;
- analyse de certaines mises en situation pratiques au regard des règles de droit applicables ;
- échanges interactifs avec les élèves ;
- jeux de questions-réponses...

Un espace numérique de formation est mis à disposition des participants pour :

- la consultation des supports de cours,
- la participation aux classes virtuelles avec l'outil Big Blue Botton
- la diffusion d'informations générales à portée pédagogiques (planning, livret formation, etc)

- un espace d'échange entre le formateur, les élèves et le coordinateur pédagogique

Evaluation des compétences acquises

Évaluation de la formation à l'issue de l'action à l'aide d'un questionnaire à choix multiples.

Evaluation de la formation

Evaluation de la formation par les stagiaires à l'aide d'un questionnaire

Remise d'une attestation de fin de formation

Durée et planification

14 heures

► [Se référer au planning](#)

Tarif

Soit 1000 € / personne

Somme forfaitaire exonérée de TVA

Ouverture de la formation soumise à un minimum de 3 inscrits



BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIÉE

En application des dispositions du livre III, sixième partie, du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Entreprise / Organisme :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. : **SIRET :**

Email (signataire ou gestion de la convention) :

Souhaitez inscrire à la formation **Droit des relations individuelles du travail**

Dans le cadre d'un financement FNE - OUI : Non :

Le/s participant/s suivant/s :

* Informations indispensables à l'ouverture du compte sur la plateforme d'enseignement numérique de formation

	civilité	nom	prénom	date de naissance*	email de connexion*
1					
2					
3					
4					
5					
6					

Si vous souhaitez inscrire plus de salariés à cette formation, n'hésitez pas à joindre une liste en annexe de ce document.

Date : [Se référer au planning](#)

Nombre d'heures : 14 heures

Montant par participant : 1000 € exonéré de TVA.

Montant total de la présente convention = 1000 € x =

(Nombre participants x coût formation)

Organisation et modalités de la formation :

Le programme, le planning et les objectifs de formation ont été remis à l'élève et à l'entreprise, et sont annexés à la présente convention.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance des documents cités ci-dessus.

N° SIRET 32439762900118 - N° organisme de formation 52440210544 – code APE 8542Z

Cnam – Direction du marketing et de la relation client
25 bd Guy Mollet – bp 31115 – 44311 Nantes cedex 3
tél. : 02 40 16 16 60 – entreprises@cnam-paysdelaloire.fr

Un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action. La présente convention est effective sous réserve que ce nombre soit atteint.

La formation ouverte à distance

Les formations sont dispensées en FOAD (formation ouverte à distance) et le Cnam répond à la réglementation en vigueur pour ce type de modalité - **Décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux modalités de conventionnement des actions de développement des compétences.**

Le dispositif employé est la formation accompagnée par un enseignant, via la plateforme numérique de formation du Cnam à l'aide de supports pédagogiques spécifiques et d'échanges réguliers.

Le Cnam dispose d'un espace numérique de formation (ENF), portail numérique intégrant une plateforme numérique de formation. Chaque stagiaire a un compte personnel d'accès. Des contenus de cours (sous forme de ressources numériques de type pdf, vidéo, exercices, quiz d'acquisition de connaissances et d'autoévaluation, exercices collaboratifs, cas pratiques...) sont proposées selon un scénario pédagogique conçu en fonction des objectifs à atteindre, et des connaissances à acquérir, en conformité avec le programme de formation.

Lors de l'usage de l'espace numérique de formation, une assistance technique est prévue.

L'entreprise s'engage avant l'inscription à valider que le salarié inscrit est équipé et connecté pour pouvoir suivre une formation à distance dans de bonnes conditions de travail.

Dispositions financières :

Le paiement s'effectuera à l'inscription.

Dans le cas d'une convention FNE, la société s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès de la DIRECCTE ou de son OPCO.

Annulation d'inscription

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 14 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dûs.
- ❖ Hors dispositif FNE le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.

En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté

En cas d'annulation de ce stage court par le Cnam des Pays de la Loire, faute d'un nombre suffisant d'inscrits, le versement effectué vous sera entièrement restitué par virement.

Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Règlement

Le paiement par virement bancaire est à privilégier afin de ne pas retarder la validation des inscriptions :

Merci de joindre copie de l'avis de virement à votre inscription.

IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158

Entreprise :

Nom signataire :

Prénom signataire :

Fonction :

Pour l'organisme de formation
Cnam des Pays de la Loire
et par délégation de son directeur
Yannick Lefeuvre
Sébastien Bricaud
Responsable Plateforme administrative
Signature et cachet